



AVIS PUBLIC 2020-038

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

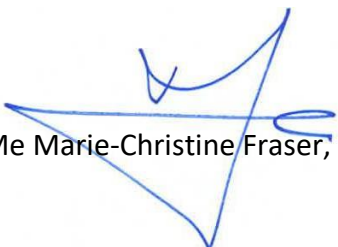
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **2 novembre 2020 à 18 h 30**, à la **bibliothèque municipale au 351, boulevard St-Luc**, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2020-012 visant le 520, 3^e Avenue, Asbestos.

Nature et effets : Régulariser l'implantation d'une enseigne sur la façade arrière du bâtiment tel que prohibé par l'article 8.3.1 du règlement de zonage numéro 2006-116 et régulariser le fait que les enseignes des façades latérale et arrière excèdent des murs sur lesquels elles sont posées tel que prohibé par l'article 8.2.5 du règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 30 octobre 2020 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Asbestos, Québec, ce 15^e jour d'octobre 2020



Me Marie-Christine Fraser, greffière